

Jean III Harpedane en procès contre Nicolas Queyré, son sénéchal à Montaigu (1447)

Le 28 février 1447 (calendrier grégorien), fut plaidée au Parlement de Paris¹ une affaire criminelle opposant Jean III Harpedane, plus souvent appelé "*Jean de Belleville*", à Nicolas Queyré, son sénéchal à Montaigu.

Nicolas Queyré s'y dit noble, clerc, licencié ès lois², ayant longtemps pratiqué en Poitou, marié à Montaigu, où il a toujours exercé son office au profit du seigneur et des habitants. Souvent il avait fait des prêts d'argent au dit seigneur de Belleville. Celui-ci devant aller à Bourges pour un procès qu'il y avait contre l'évêque de Luçon, "*à cause de quatre bonnes cures qu'il désirait faire unir à sa chapelle de Montaigu*"³, il voulut encore emprunter à son sénéchal une somme importante. Queyré refusa et fut emprisonné, puis relâché à la requête de sa femme.

Mais Jean de Belleville ayant perdu son procès, il accusa le sénéchal d'en être cause, sous prétexte que son frère était vicaire de l'évêque de Luçon, et il jura qu'il se vengerait et lui ferait payer tous les dépens, qu'il estimait à 500 écus. Le 9 janvier 1446, il fit équiper et mettre en embuscade "*à la porte Jaillet de Montaigu*" deux de ses serviteurs, les nommés Fredaine et Hurtebise, "*qui sont gens bannis*", et au moment où Nicolas Queyré entra en ville, ceux-ci se saisirent de lui et le menèrent en prison.

Les amis de Nicolas Queyré requièrent Jean Macaire, alors sénéchal de Belleville, de faire mettre son collègue en liberté, puisqu'il n'y avait point d'information contre lui. Ce dernier n'osa rien faire sans en référer à Jean de Belleville, qui déclara que son prisonnier ne serait pas délivré avant d'avoir payé les 500 écus.

Jean Chèvredent, procureur du roi en Poitou, fut envoyé à Montaigu pour exécuter un mandement du sénéchal du Poitou, ordonnant de lui remettre le prisonnier. Jean de Belleville fit fermer les portes de la ville et dit "*qu'il failloit gecter en la riviere telz ribaulx qui apportoient telles lettres*".

Ayant exposé ces faits à la cour, l'avocat de Nicolas Queyré conclut par une requête de renvoi devant le sénéchal de Poitou. De son côté, Jean de Belleville répliqua que Queyré avait commis, dans l'exercice de sa charge de sénéchal, quantité de prévarications et d'abus de pouvoir, motivant suffisamment son emprisonnement ; son avocat faisant un exposé détaillé de ces délits. Le procureur du roi au Parlement ajouta que le seigneur de Belleville, Jean III Harpedane, avait nommé Queyré son sénéchal à Montaigu moyennant une grande somme d'argent, et que ce dernier tombait sous le coup de "*la loi contre le péculat*", c'est-à-dire sur le détournement des deniers publics.

A la suite de ces plaidoiries, la cour décida qu'elle examinerait les informations et jugerait s'il y avait lieu de renvoyer la cause au sénéchal de Poitou... Ce qui fut sans doute fait, car on ne retrouve plus trace de cette affaire au Parlement de Paris.

selon les *Registres des procès et arrêts rendus par le Parlement de Paris*
(Archives nationales, X^{2a} 24, aux 27 et 28 février 1447, calendrier grégorien)

¹ Le "*Parlement de Paris*" est alors une cour de justice et non, comme aujourd'hui, une assemblée politique.

² "Maître" Nicolas Queyré, était marié avec Jovine (Jeanne) La Bretonne et demeurait à Montaigu (peut-être l'actuelle "*cour de la Poterie*", dans le "*faubourg Saint-Jacques*"), où il exerçait la fonction de sénéchal seigneurial. Il avait un frère, Jean, qui était prêtre et qui décèdera en 1465 à Bois-de-Cené où il était curé/recteur, et trois sœurs, Marguerite, Perrote et Denise qui toutes eurent une postérité, contrairement à lui. Les Queyré possédaient des biens dans le secteur de Mareuil, en particulier sur Bessay le fief de Salidieu, acquis semble-t-il peu après 1413 et où l'on peut encore voir des restes du XV^e siècle de leur "*maison*" (photo ci-contre) ; Jean Queyré y fera élever une chapelle en 1464.



³ La chapelle du château de Montaigu, enfeu des anciens seigneurs du lieu, où Jean III Harpedane avait, en 1438, fondé et établi une collégiale, la "*collégiale Saint-Maurice*".